Distribution limitée

IOC/A-33/4.6.Doc(1)
Paris, 30 avril 2025
Original : anglais

COMMISSION OCÉANOGRAPHIQUE INTERGOUVERNEMENTALE
(de l'UNESCO)

Trente-troisième session de l'Assemblée
UNESCO, 25 juin-3 juillet 2025

Point **4.6** de l'ordre du jour provisoire

RAPPORT DU CONSEIL COLLABORATIF MIXTE OMM-IOC (CCM)

Résumé

La Résolution XXX-2 de la COI a créé le Conseil collaboratif mixte OMM-COI, dont le mandat est défini dans la résolution. La *Stratégie de collaboration OMM-COI* quadriennale 2022-2025 guide les travaux du CCM.

Ce document présente le rapport de mise à jour du Conseil collaboratif mixte, y compris les domaines de travail prioritaires.

Implications financières et administratives : paragraphe 15.

La (les) décision(s) proposée(s) est (sont) référencée(s) A-33/Dec.4.6 dans le document d'action (document IOC/A-33/2 Prov.)

Introduction

1. Lors de sa 30e session en 2019, l'Assemblée de la COI a adopté la Résolution XXX-2 qui, avec la résolution parallèle 9 (Cg-18) de la 18e session du Congrès météorologique mondial, a créé le Conseil collaboratif mixte OMM-COI (ci-après CCM). La Stratégie de collaboration OMM-COI a été adoptée en juin 2021 par le Conseil exécutif de l'OMM (73) et l'Assemblée de la COI (31).

2. Ce rapport fait le point sur les travaux du CCM depuis la 57e réunion du Conseil exécutif de la COI en juin 2024.

Contexte

3. Le CCM a été créé en 2019 pour promouvoir la collaboration entre l'OMM et la COI. Il vise à promouvoir la collaboration dans tous les aspects de la chaîne de valeur, y compris les observations, les prévisions, la gestion des données, la recherche et les services pour les communautés de la météorologie, de l'eau, du climat et des océans.

4. Le travail du CCM soutient les engagements mondiaux en matière de réduction des risques de catastrophe, d'action climatique et de développement durable. Il fonctionne en tenant compte des visions de l'OMM et de la COI, en se concentrant sur la résilience aux événements extrêmes et sur la nécessité d'avoir un océan en bonne santé. Le CCM reconnaît les missions complémentaires de l'OMM et de la COI, l'OMM mettant l'accent sur les services météorologiques, climatiques et hydrologiques, et la COI se concentrant sur la compréhension scientifique des océans et de l'interaction entre les différents systèmes.

5. En reconnaissant les principaux facteurs sociétaux liés aux risques et à l'économie, le CCM cherche à renforcer le partenariat entre la COI et l'OMM dans le cadre d'une approche fondée sur les systèmes terrestres. Le CCM vise à promouvoir la collaboration par une communication efficace, l'établissement de normes, la satisfaction des besoins de services, des initiatives de soutien mutuel, le développement des capacités et des approches régionales. Le CCM joue un rôle de guide et de catalyseur dans la mise en œuvre de ces approches.

6. La *Stratégie de collaboration OMM-COI* 2022-2025 a été adoptée par le Conseil exécutif de l'OMM en juin 2021 lors de sa 73e réunion et par l'Assemblée de la COI lors de sa 31e session (Décision de la COI A-31/3.5.5).

7. La La décision A-32/4.9 de l'Assemblée de la COI a prié le Secrétaire exécutif de superviser l'examen de l'auto-évaluation des performances du Conseil collaboratif mixte OMM-COI et de rendre compte de ses conclusions au Conseil exécutif de la COI en 2024, qui a examiné les performances par le biais du document IOC/INF-1536.

Résultats de la réunion en personne

8. La réunion de septembre 2024 du Comité collaboratif mixte OMM-COI (JCB3 Partie 2) a marqué la première réunion en personne de ses membres depuis sa création. La réunion a souligné l'importance de rencontres plus fréquentes, le CCM ayant convenu d'organiser des réunions annuelles en personne complétées par des sessions virtuelles. L'objectif principal de la réunion était d'identifier les domaines prioritaires pour les efforts du CCM. Ce choix a été déterminé par une analyse multicritères des thèmes potentiels identifiés par le CCM.

9. Avant la réunion en personne, les membres du CCM chargés des observations, des données, des prévisions, des services et des zones régionales, soutenus par les secrétariats de l'OMM et de la COI, ont dressé une liste de sujets représentant le large éventail des intérêts en présence. Par la suite, au cours de la réunion, les membres ont établi des critères pour classer ces priorités, notamment l'alignement stratégique sur la stratégie de collaboration de la COI et de l'OMM, l'impact socio-économique, la faisabilité, l'impact sur les utilisateurs, la possibilité pour le CCM de faire la différence et l'orientation future. Les membres ont ensuite classé les priorités à l'aide d'une échelle

de Likert, et les priorités les mieux classées ont été sélectionnées en vue d'un développement ultérieur.

10. Les domaines de travail prioritaires ont été classés comme suit :

a. **Réseau mondial d'observation de base (GBON)** :
Co-création d'une définition du GBON océanique, intégrant des variables océaniques supplémentaires.

b. **Gestion et interopérabilité des données** :
Renforcer l'interopérabilité pour un système intégré d'observation et de données, améliorer le partage des données entre le Système d'information de l'OMM (WIS) et le Système d'information sur les données océaniques (SIDO), et développer une approche structurée des Systèmes de données sur le milieu marin (SDMM).

c. **Résilience côtière et maritime** :
Renforcer la résilience des communautés côtières et maritimes face aux risques et soutenir l'initiative des Nations unies « Alerte précoce pour tous » (EW4All), notamment en y incluant les risques liés aux océans.

d. **Développement des capacités :**
Des efforts conjoints en matière de développement des capacités afin d'améliorer les capacités dans les domaines de l'océanographie et de la météorologie. Cela implique la fusion des calendriers de formation, la mise en place de centres de formation et de ressources communs à l'OMM et à la COI.

11. La réunion du CCM a mis en évidence la nécessité d'une collaboration renforcée et d'une planification stratégique pour relever les défis océaniques et météorologiques urgents. Le CCM a également décidé de créer deux sous-groupes pour faire avancer les travaux dans deux domaines prioritaires : (a) le GBON et (b) la gestion et l'interopérabilité des données.

Rapport d'avancement

12. Un bref aperçu des progrès réalisés dans chaque domaine de travail défini comme prioritaire est présenté ci-dessous :

aa. **Réseau mondial d'observation de base (GBON)** :
Le mandat du sous-groupe conjoint du CCM sur le GBON a été préparé et approuvé par les coprésidents du CCM, et la composition du sous-groupe a été déterminée. Le groupe commencera ses travaux. Les résultats du CCM sur le GBON ont été présentés et accueillis favorablement lors de la 14ème réunion du Comité directeur du GOOS en février 2025 (cf. GOOS-305).

bb. **Gestion et interopérabilité des données** :
Le mandat du sous-groupe du CCM sur la gestion des données a été élaboré puis approuvé par le Comité d'échange international des données et de l'information océanographiques lors de sa 28e session en mars 2025.

cc. **Résilience côtière et maritime** :
Des experts de la COI et de l'OMM ont contribué au rapport *Meteotsunamis : definition, detection and alerting services investigation* (Série technique de la COI 200, 2025). À des fins opérationnelles, ces phénomènes relèvent de la responsabilité des services météorologiques et hydrologiques nationaux (SMHN), tandis que les travaux scientifiques peuvent continuer à être soutenus par la COI. L'OMM élabore actuellement des orientations sur les ondes océaniques longues d'origine météorologique pour les services météorologiques et hydrologiques nationaux.
En outre, la 14ème réunion du Comité directeur du GOOS a formé une équipe de

travail pour développer une proposition sur la façon de contribuer à l'initiative EW4ALL. (cf. GOOS-305)

dd. **Développement des capacités :**
La coordination entre la COI et l'OMM comprend l'initiative « Global Campus » et l'Ocean Teacher Global Academy. Les membres de la COI ont officiellement rejoint le groupe de développement des capacités du Conseil exécutif de l'OMM en tant que représentant du CCM.

Étapes proposées

13. Les membres du CCM se réuniront en septembre 2025. En raison de contraintes de ressources, cette réunion sera virtuelle et se concentrera sur la fourniture d'orientations aux deux sous-groupes travaillant sur le GBON et la gestion et l'interopérabilité des données.

14. Les membres du CCM se réuniront en ligne en mars 2026 pour préparer le rapport sur les résultats au Conseil exécutif de la COI lors de sa 59e session en 2026.

Implications financières et administratives

15. Les implications financières et administratives immédiates des activités pour la COI s'inscrivent dans les paramètres du budget ordinaire de la COI (42 C/5).